

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 11 JUILLET 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16
Présents : 9
Pouvoirs : 4
Votants : 13

Date de convocation et d'affichage :

05 juillet 2024

Numéro :

D20240711_176

Objet :

Balises des circuits de randonnées pédestres- demande de subvention

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Neuville-les-Dombes, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD		x	
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	JP. GRANGE
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	P. POTTIER
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	I.DUBOIS
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	E. ESCRIVA

Secrétaire de séance élu : **Jean-Pierre GRANGE**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes de la Dombes couvre une majorité de la zone géographique du plateau des étangs de la Dombes. Environ 70 % des 1400 étangs y sont recensés. Les étangs de la Dombes constituent environ 10 000 ha d'eau.

La Dombes est reconnue au sein du Réseau Natura 2000 et est labellisée Ramsar, zone humide d'importance nationale et internationale.

Elle est également la première région piscicole d'eau douce, avec près de 1000 tonnes de production annuelle. Sa clientèle touristique est une clientèle essentiellement locale. Ce sont principalement des familles en recherche de ruralité et de calme.

Soucieuse de faire redécouvrir ce patrimoine naturel aux habitants du territoire, la Communauté de Communes de la Dombes s'est engagée dans la refonte de l'ensemble de ses itinéraires pédestres. À la suite du diagnostic réalisé par Dombes Tourisme et le Comité départemental de la Randonnée pédestre, 18 boucles thématiques et d'intérêt touristique ont été définies représentant un total de 185 km sur 16 communes du territoire de la Dombes.

Ces circuits sont désormais inscrits au PDIPR du Département de l'Ain. Il est donc nécessaire de mettre en place une signalétique de randonnée en conformité avec la charte départementale de signalétique et de balisage de la randonnée de l'Ain et d'actualiser la signalétique existante pour être en adéquation avec ces 18 tracés : Relais Information Randonnée, balisage (poteaux, jalons, bagues de lieu-dit et lames directionnelles). Afin d'améliorer l'expérience des promeneurs et de répondre à une demande de cette clientèle familiale, la Communauté de Communes de la Dombes a décidé de compléter l'équipement de ces circuits avec du mobilier urbain : tables de pique-nique, plaques d'information pour inciter les promeneurs à emporter leurs déchets et barres d'attaches pour chevaux.

Les circuits concernés sont :

1. Circuit de l'étang Chardonnet (Sainte-Olive)
2. Circuit de La Tour du Plantay (Le Plantay)
3. Circuit des étangs Bozonnières (Bouligneux)
4. Circuit de l'Ain au Plateau (Villette sur Ain)
5. Circuit des onze étangs (Saint Nizier le Désert)
6. Circuit de Gévrieux (Châtillon la Palud)
7. Circuit du Bois des Pommes à l'étang Dimanche (Mionnay)
8. Circuit de l'étang du Grand Birieux (Saint Marcel en Dombes)
9. Circuit du Bois de Chassagne (Chalamont)
10. Circuit de l'étang des Léchères (Saint Paul de Varax)
11. Circuit du Vieux Jonc (Saint Paul de Varax)
12. Circuit de l'étang de Vernange (Monthieux)
13. Circuit de l'étang Moulin (Condeissiat)
14. Circuit de la Grange Chazey (Versailleux)
15. Circuit de la cité médiévale à l'arboretum (Chatillon sur Chalaronne)
16. Circuit des Moines (Le Plantay)
17. Circuit de l'étang des Vavres (Saint André de Corcy)
18. Circuit de l'étang Prêle (Chaneins)

Dans un souci de développement durable et d'intégration de la signalétique dans les paysages traversés, le cahier des clauses techniques prévoit que tous les ouvrages en bois devront être issus de forêts gérées durablement. Le prestataire a dû justifier cette provenance soit par l'obtention d'une certification du type FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC (Pan European Forest Certification Council), soit par la transmission des informations précises concernant leur origine et l'impact de leur exploitation.

Le montant de l'opération s'élève à 84 105,50 € HT. Elle est éligible aux aides suivantes :

- Aide du Département de l'Ain selon le dispositif prévu dans le Plan Nature 01 (2016-2021), action 2.2 spécifique aux activités de pleine nature – 50 % sur

les dépenses de signalétique et balisage dans la limite de 1 000 € par kilomètre ;

- Aide au titre de l'appel à projet LEADER n° 501-AURGAL001-FAA3-AAP 3.1 « Développer l'offre culturelle et artistique à destination des habitants »
Alinéa (e) : Les études, animations, actions de communication, d'information, de sensibilisation, de formation, les équipements, matériels **aménagement et travaux visant à l'amélioration de la visibilité du patrimoine culturel (dont patrimoine culturel naturel, patrimoine bâti) existant** – 64 % avec un maximum de 40 000 € par projet.

Le plan de financement s'établirait donc comme suit :

Montant du marché :	84 105,50 € HT
Plan nature 01 du Département de l'Ain 50 %	26 212,75 €
<i>(sur la base d'un montant de dépenses de 52 425,50 € HT après déduction des équipements annexes : tables de pique-nique et barres d'attaches chevaux)</i>	

Aide Européenne au titre de LEADER montant maximum	40 000 €
Reste à charge de la CCD	17 892,75 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver les demandes de subvention auprès du Département de l'Ain et auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, gestionnaire des fonds LEADER, pour le balisage de 18 circuits de randonnée sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les demandes de subvention auprès du Département de l'Ain et auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, gestionnaire des fonds LEADER, pour le balisage de 18 circuits de randonnée sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 11 juillet 2024.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

